

## Déclaration en vue du décompte de primes définitif

### Assurance maladie collective

#### Instructions pour remplir le formulaire de déclaration

Ces instructions vous aident à déterminer quelles sont les données à déclarer dans le formulaire.

#### Généralités

Veillez déclarer exclusivement les données demandées pour les personnes qui entrent dans le cercle de personnes indiqué dans le formulaire.

À cet égard, veuillez tenir compte du fait que le salaire des personnes qui ne sont pas assurées ne doit pas être déclaré.

De même, il n'y a pas lieu de déclarer le salaire des personnes pour lesquelles une somme annuelle de salaire fixe a été convenue.

#### Bases de calcul

Veillez tenir compte du salaire maximal assuré par personne convenu. Le nombre de personnes assurées à déclarer correspond à celui de l'effectif à la fin de chaque période de déclaration.

	Femmes	Hommes
Somme des salaires AVS (déclarée à l'AVS, y c. indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail) <sup>1</sup>	CHF _____	CHF _____
moins		
Indemnités journalières de l'AI, des APG et de l'assurance militaire (AM)	CHF _____	CHF _____
<b>Total intermédiaire</b>	<b>CHF _____</b>	<b>CHF _____</b>
plus		
Somme de salaire brut des jeunes qui ne versent pas encore de cotisations AVS, mais qui sont tout de même assurés	CHF _____	CHF _____
plus		
Franchise AVS pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, qui sont assurées selon les Conditions générales d'assurance (CGA).	CHF _____	CHF _____
<b>→ Total somme de(s) salaire(s) AVS</b>	<b>CHF* _____</b>	<b>CHF* _____</b>

\* Veuillez reporter les salaires calculés dans les champs du formulaire de déclaration prévus à cet effet.

<sup>1</sup> Vous trouverez des informations sur le calcul de la somme des salaires AVS sous: [www.avs-ai.ch](http://www.avs-ai.ch)